

Année scolaire 2023-2024

Chers parents,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille, avec l'équipe, à l'école Saint-Joseph au Conquet, pour cette nouvelle année.

Je suis heureux de poursuivre les orientations mises en place avec le nouveau projet d'établissement et avec l'équipe de m'engager vers de nouveaux projets dont le projet d'école « les contes et les légendes ».

C'est ensemble avec les différents partenaires, que nous permettons à l'école de s'investir pleinement dans sa mission d'éducation envers chaque enfant.

Je souhaite à chacun une très belle année scolaire riche d'apprentissages, de rencontres, de découvertes et d'envies !

Jean-François Saliou

Les classes sont réparties de la façon suivante :

- Voici la répartition des classes avec les enseignants :

PS1 - PS2 – MS – GS	Emilie Menec et Sarah Losach
CP – CE1	Corinne Héliès et Anne-Marie Balcon
CE2	Delphine Le Bris
CM1 – CM2	Jean-François Saliou et Isabelle Jégou
Enseignante dispositif d'adaptation	Carine Tanguy

HORAIRES EN PRIMAIRE ET EN MATERNELLE sur 4 jours

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45 – 12h	Classe	Classe		Classe	Classe
12h-13h30					
13h30 16h30	Classe	Classe		Classe	Classe

Ouverture des portes à partir de 08h35 et 13h20 (10 minutes avant).

Pour des raisons de sécurité, le portail et la porte d'entrée seront fermés à clé à 9h00 et à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Nous demandons donc à chacun de respecter les horaires afin de ne pas déranger les débuts des cours.

A.P.C. :

A.P.C. :

L'APC est organisée par groupes restreints d'élèves pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.

Leur organisation est arrêtée sur proposition du conseil des maîtres. Les parents sont informés des horaires prévus. La liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires est établie après accord des parents ou du représentant légal.

Maternelles :

Prévoir pour chaque enfant de PS et de MS un oreiller, un plaid ou duvet et éventuellement un doudou (pour le temps de sieste).

Prévoir également une gourde d'eau.

Par mesure de sécurité, les écharpes sont interdites. Les tours de cou à enfiler par la tête sont autorisés.

Afin de ne pas perturber la fin des cours, il est demandé à tous les parents des élèves **d'attendre le signal du personnel de l'école avant de rentrer sur la cour de l'école. MERCI pour votre compréhension.**

Nous vous demandons d'apporter un casque nominatif (circulaire ministérielle) pour la pratique du vélo pendant les récréations. Le casque restera à l'école.

Pensez également à marquer les vêtements et les sacs de vos enfants.

Restaurant scolaire municipal :

Les familles qui n'ont pas reçu le dossier d'inscription en fin d'année sont invitées à se rendre en mairie afin de le demander.

Informations au sujet des maladies :

D'autre part, nous rappelons aux familles, que la place d'un enfant malade n'est pas à l'école.

Merci de nous signaler les maladies contagieuses et la présence de poux sur la chevelure de votre enfant.

Garderie périscolaire municipale :

Accueil des enfants de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 dans les locaux communaux de l'ALSH ou à l'école Saint-Joseph.

Pour toutes informations, merci de vous renseigner auprès de la mairie.

La collation matinale :

Nous renouvelons l'opération « Un fruit à la récré », il y aura donc des fruits à disposition pour les enfants de la maternelle au CM2.

Assurances :

Votre enfant est couvert grâce à l'assurance de l'école par une assurance scolaire qui protège votre enfant partout, 24h/24 (voir dépliant d'informations en couleur).

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire. Les familles n'ont plus à fournir de justification d'assurance au moment de la rentrée.

Les déclarations d'accidents scolaires seront dorénavant faites par le directeur de l'école systématiquement.

A propos de l'assurance responsabilité civile :

Dans la très grande majorité des cas, les dommages causés aux tiers par les élèves sont couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilité civile chef de famille ou vie privée).

Dans le cas où l'assurance de la famille serait défaillante, l'assurance de l'école prendrait le relais.

Absences :

En cas d'absence, pour tous les enfants (attention : scolarité obligatoire à partir de 3 ans depuis le 1er septembre 2019), les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même le plus tôt possible, en indiquant le motif. Dans tous les cas, les parents doivent faire connaître le motif de l'absence par écrit avec éventuellement production d'un certificat médical (cas des maladies contagieuses).

En cas d'absence prévue à l'avance (rendez-vous avec un médecin, par exemple), l'école doit être prévenue dans la mesure du possible vingt-quatre heures avant.

Des billets d'absence ont été remis à votre enfant pour justifier ou prévenir une absence. **(billet bleu dans la pochette de liaison).**

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.

Médicaments :

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe). Un certificat médical indiquant la posologie est alors fourni au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une autorisation écrite des parents autorisant le personnel de l'école à administrer le médicament. **Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.**

Le règlement de l'école, charte d'utilisation des outils informatiques :

Ces outils sont en cours de réécriture. Nous vous demanderons de les lire très attentivement avec votre enfant et d'en discuter, lorsque vous les recevrez.



Informations et circulaires :

Vous recevrez les différentes informations émanant de l'école à partir de la nouvelle adresse : notification@noefil.fr

Pensez à regarder votre boîte aux lettres électronique ainsi que dans vos SPAM.

Par ailleurs, chaque enfant recevra une « **pochette circulaire ou un cahier** » dans lesquels seront glissées les informations. **Il est indispensable de la (le) signer pour chaque information papier distribuée.**

Vous trouverez également à l'intérieur, les billets d'absence pour les absences régulières durant l'année.

EPS (Education Physique et Sportive)

- Voile Scolaire

Les activités nautiques se dérouleront à l'automne pour les CM1 et CM2 au Treiz-hir (activités totalement financées par la CCPI, la Mairie du Conquet et le conseil général).

- Natation

Les CP-CE1 bénéficieront des séances de natation. Les séances auront lieu au 2^{ème} trimestre. Cette activité est financée par la Mairie du Conquet et la CCPI.

Nous avons besoin de parents accompagnateurs ayant l'agrément pour encadrer le groupe avec l'enseignante. Pour des raisons évidentes de sécurité, s'il n'y a pas le nombre d'accompagnateurs suffisant, la séance sera annulée.

Un planning d'inscription des accompagnateurs se trouvera dans le hall.

Vous recevrez une circulaire à cet effet dans les jours précédents l'activité.

Si vous désirez passer l'agrément, merci de prendre contact avec la piscine de Plougonvelin.

- EPS

Yann Pasquet (éducateur sportif communal) interviendra sur l'école à raison de 4 fois par semaine auprès de l'ensemble des élèves de l'école.

Nous demandons à tous les élèves de venir en tenue de sport les jours de sport.

Je vous donnerai début septembre le calendrier des jours de sport pour chaque classe, le calendrier n'étant pas encore fixé et peut évoluer pour chacune des périodes.

L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical.

Enseignante spécialisée :

Carine Tanguy sera l'enseignante du dispositif d'adaptation de l'école.

Elle interviendra sur temps scolaire, soit en animant des ateliers dans les classes en collaboration avec l'enseignant(e) titulaire soit auprès des enfants ayant des difficultés d'apprentissage. Elle sera présente certaines demi-journées sur l'école.
Avant toute intervention avec un enfant, elle sollicite l'accord de la famille.

Eveil à la foi, éducation religieuse et catéchèse :

Un temps d'éveil à la foi est proposé en maternelle.

Les élèves de CP et CE1 vivront un temps de culture religieuse.

Pour les élèves de CE2, CM1 & CM2, nous donnons le choix aux familles entre catéchèse ou culture religieuse. Des célébrations seront proposées durant l'année.

Contribution scolaire

Il s'agit de la participation des familles pour le fonctionnement de l'école (entretien et travaux des bâtiments...)

Les frais de scolarité s'élèvent pour l'année 2023-2024 à 27 € par mois pendant dix mois, (gratuité à partir du 3^{ème} enfant).

Des facilités de paiement peuvent être accordées, si nécessaire, sur demande au directeur de l'école.

Horaires du secrétariat et de la direction :

Mélanie Morvan, la secrétaire comptable, sera présente le lundi de 13h30 à 17h00. Contact possible par courriel : comptable@saintjoseph-leconquet.fr.

Le directeur reçoit les familles sur rendez-vous le mardi durant la journée (jour de décharge de direction) ou les autres soirs de la semaine sur rendez-vous également.

Calendrier scolaire :

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2023 à 8h45	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 20 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Vendredi 22 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Vendredi 23 février 2024	Lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	Vendredi 19 avril 2024	Lundi 6 mai 2024
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2024	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le directeur rappelle aux familles que les absences pour cause de départ en week-end prolongé ou en vacances sont sous l'entière responsabilité des parents et de ce fait ne peuvent pas avoir l'accord de l'école. Les enseignants n'ont pas à fournir le travail fait en classe durant la période d'absence.

Jean-François Saliou